

Monsieur le Président,

Salarié de l'Institut de Radioprotection et de Sûreté Nucléaire (IRSN), j'ai appris le 8 février 2023, par le biais d'une intervention orale de mon Directeur général (DG) et d'un communiqué de presse du Ministère de la transition énergétique (MTE), la décision de réunir les compétences techniques de l'IRSN avec celles de l'Autorité de sûreté nucléaire (ASN). La Ministre demandait au président de l'ASN, à l'administrateur du Commissariat à l'énergie atomique et aux énergies alternatives (CEA) et au DG de l'IRSN, de lui proposer d'ici le 20 février 2023, des « *premières mesures dont les modifications des dispositions législatives visant à mettre en œuvre des évolutions organisationnelles, ainsi qu'une méthode de travail* ». Le 23 février, la Ministre a confirmé que les évolutions législatives préconisées seront proposées mi-mars dans le cadre de l'examen à l'Assemblée nationale du projet de loi dit « d'accélération du nucléaire » déjà examiné au Sénat. Ces communiqués marquent le souhait d'une fusion des activités de l'IRSN dans l'Autorité de sûreté nucléaire et, par-là, la disparition de l'IRSN.

La Ministre engage ainsi, par amendement, un projet de transformation radicale du système de gouvernance de la sûreté nucléaire et de la radioprotection. Ce projet serait justifié par le besoin de « *fluidifier le système* » dans un contexte de relance de la filière nucléaire. Pourtant, aucun diagnostic ne vient expliquer les fondements de ce projet.

La pertinence du système actuel est unanimement saluée en France (autorités, société civile...) comme à l'étranger. La reconnaissance de l'IRSN en termes d'excellence et de transparence est un contributeur essentiel à la confiance du public. L'IRSN mène des expertises techniques en matière de sûreté nucléaire et de radioprotection qui se nourrissent de ses propres travaux de recherche. Ces expertises sont menées en toute transparence (l'Institut publie ses avis) et indépendamment de toute autre contingence, car séparées du processus de décision dont les Autorités ont la charge.

Le système actuel de gouvernance des risques nucléaires et radiologiques est le produit d'une longue évolution et d'ajustements au fil des quarante dernières années. S'il reste perfectible, le manque d'anticipation et la précipitation avec lesquels cette réforme est engagée ne peuvent que bouleverser son équilibre. L'indispensable confiance dans l'expertise technique, basée sur la transparence et l'indépendance au regard de la décision, ne peut se décréter : elle se construit progressivement et reste fragile.

La pertinence des travaux et des expertises de l'IRSN repose sur la transversalité de ses métiers en matière de sûreté, de radioprotection, de préparation aux situations de crise et leur gestion, de sécurité ou d'environnement. Ceci ne peut se maintenir qu'à travers des capacités de recherche en propre et des partenariats nationaux et internationaux. L'incertitude demeure, dans le projet du gouvernement, quant à la capacité de la future « autorité administrative » à poursuivre ces recherches et partenariats.

De nombreuses activités de l'IRSN sont par ailleurs absentes du projet de réforme telles que la surveillance de l'environnement, les prestations aux industriels, la fourniture et la gestion des dosimètres pour les exploitants et le personnel médical. Il en va de même pour le devenir de l'expertise et la gestion de crise en lien avec la sécurité et les installations relevant de la défense.

Ces éléments et les incertitudes associées induisent des difficultés de maintien et de recrutement de personnel, d'autant plus préjudiciables dans un contexte de relance du nucléaire.

En conclusion, si l'IRSN est disposé à proposer des améliorations afin de s'adapter au projet d'accélération du nucléaire français, la transformation profonde envisagée et son urgence sont sources de nombreux risques, en l'absence de toute étude d'impact. La fluidité du système, sa transparence,

l'attractivité de ses métiers et la compétence de ses acteurs seront inévitablement bouleversés. Il me semble par conséquent indispensable de suspendre le projet de dissolution de l'IRSN et d'engager un dialogue de fond avec les différentes parties prenantes sur la nécessité d'une telle réforme.

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

YYY